

La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration (CSA) académique s'est réunie en configuration hybride pour une séance ordinaire présidée par M^{me} Pinset, secrétaire générale d'académie (SGA) et M. Bourgery, secrétaire général adjoint directeur des ressources humaines (DRH). La FSU était représentée par :

- Alain Bonnet (SNES)
- Guy Bourgeois (SNES)
- Matthias Carpentier (SNEP).
- Maud Ducret (SNUIPP, secrétaire de la F3SCT de la Haute-Marne)
- Fabrice Lamquin (SNUIPP, secrétaire de la F3SCT de l'Aube).
- Renaud Rouffignac (SNES).

Alexandre Carret (SNES, secrétaire de la F3SCT de la Marne) et Ben Ali Foughali (SNUIPP, secrétaire de la F3SCT des Ardennes) étaient également présents.

Le recteur était à nouveau aux abonnés absents. Cela devient une triste habitude et nous l'avons déplorée au début de la déclaration liminaire (cf infra). La FSU était la seule organisation syndicale à présenter une déclaration... sans doute trop offensive car la SGA n'a pas daigné y répondre. Le prétexte était pour le moins fallacieux : le texte étant adressé au recteur, elle ne pouvait donc pas le commenter ! Cet épisode en dit très long sur les difficultés éprouvées par notre hiérarchie à expliquer et justifier le bien-fondé des réformes ou mesures imposées par le gouvernement (nous sommes délibérément imprécis car nous ne savons plus qui pilote réellement l'éducation nationale).

Les points 1 (approbation des PV des réunions du 09/10/2023 et 07/02/2024), 3 (formation des membres des CSA et des F3SCT), concernant le fonctionnement de l'instance, ne seront pas développés dans ce compte rendu.

Enfin (ce mot reviendra à plusieurs reprises), le rectorat se préoccupe d'informer les agents de l'académie en matière de santé sécurité et conditions de travail (point 2). C'était une demande très ancienne et régulièrement renouvelée par les représentants de la FSU. Un guide est en cours de rédaction et devrait être accessible sur l'Intranet du site de l'académie de Reims à partir de la rentrée de septembre 2024. Un courriel précisera le cheminement pour y accéder. Ce guide vous présentera les acteurs ainsi que les outils ou dispositifs mis à notre disposition pour qu'existe une véritable politique de prévention en santé et sécurité au travail dans l'académie.

Le point 4 a consisté à reprendre des demandes effectuées lors des précédentes réunions et vérifier que les réponses aux avis étaient mises en œuvre par le rectorat. La plupart de nos demandes sont satisfaites, avec plus ou moins de bonne volonté. Suite à la demande de la FSU au cours de la réunion extraordinaire du 07 février 2024, un projet de procédure est à l'étude pour alerter les secrétaires des formations spécialisées en cas d'incidents ou accidents graves ou répétés.

Un retour sur la situation au lycée Joliot-Curie a fait l'objet du point 5. Nous avons été particulièrement déçus par les réponses de l'administration. Pour rappel, un AED et un enseignant ont été victimes de violence de la part d'élèves. Les enseignants ont exercé un droit de retrait... qui ne semble pas reconnu par l'administration. Cela ne serait pas un problème si cette dernière s'était engagée à accepter que les personnels prennent leur temps pour "digérer" l'événement en se

réunissant et en échangeant. La seule mesure prise a été la possibilité de recruter un AED supplémentaire. Il faut dire que, dans ce quartier très difficile de Reims, il pouvait y avoir des 1/2 journées sans la présence d'un seul AED ! Aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de vous annoncer s'il a été recruté et, plus désagréable, nous ne savons pas si l'administration ne prendra pas la décision de prélever les traitements des agents pour service non fait. Visiblement, l'école de la bienveillance n'est plus d'actualité et l'empathie ne semble pas être une compétence nécessaire pour piloter une académie.

Enfin, certains accidents de service commencent à être analysés. C'était encore une fois une demande ancienne et récurrente de la FSU. Cette analyse doit permettre d'établir des préconisations qui ont pour objectif de supprimer ou diminuer les risques d'accident. Nous avons obtenu lors de la réunion du 10 octobre 2023 que les chutes de plain-pied soient recensées et étudiées. Ce sont en effet les causes les plus nombreuses d'accident. Seules 3 départements avaient fait remonter les informations, sur une période de 2 mois (janvier et février 2024). Il n'y avait donc pas grand-chose à se mettre sous la dent mais c'est tout de même (enfin) un bon début. La FSU a bien entendu demandé à ce que l'analyse s'étende à davantage de causes d'accidents.

Pour le point 7, nous avons demandé à des militants du SNASUB (syndicat de la FSU représentant les personnels administratifs) de présenter les risques psychosociaux auxquels ils sont confrontés par l'utilisation du logiciel [Op@le](#). Nous avons fait la même demande auprès de militants du SNICS (syndicat de la FSU représentant les personnels infirmiers) qui travaillent avec le nouveau logiciel LIEN. Nous avons voulu montrer à l'administration que les risques étaient très élevés. En effet, ces logiciels sont déjà en usage alors qu'ils sont toujours en phase de développement. Les personnels doivent donc travailler avec un nouvel outil qui n'est pas encore abouti. Les conditions de travail de ces personnels sont considérablement dégradées, au point de mettre leur santé en danger. L'administration en a certes conscience... mais il faut bien que cela se fasse ! Heureusement, nous aurons bientôt un guide en santé sécurité et condition de travail (cf. point 2). Les agents concernés sauront (enfin) quoi faire. L'avis suivant, proposé par la FSU, a été voté à l'unanimité par les représentants des personnels présents.

L'utilisation [d'Op@le](#) et LIEN représentent d'importants facteurs de risques psychosociaux. Les représentants des personnels de la F3SCT du CSA académique demandent l'élaboration d'un protocole rectoral d'accompagnement des personnels dans cette transition technologique et un dispositif de formation continue sur un progiciel non encore abouti et qui est appelé à évoluer sur le long terme.

Le point 8 a permis d'évoquer le suivi des aménagements de poste pour les personnels en RQTH. La FSU avait déjà formulé cette demande il y a quelques années et, enfin, elle était à l'ordre du jour. Si les aménagements de poste sont réalisés dans leur grande majorité, nous avons des doutes sur les possibilités d'ajustement car, les handicaps étant souvent évolutifs, il est nécessaire de faire des ajustements réguliers. Il faudra revenir sur ce point et le remettre à nouveau à l'ordre du jour car les réponses de l'administration ne nous ont pas paru suffisantes.

La FSU avait demandé à évoquer les situations de menaces d'attentats diffusées dans les messageries des ENT des EPLE. Nous avons eu des réponses sur les mesures prises tels la présence de forces de l'ordre aux abords des établissements, la fouille des sacs ou le blocage des messageries des ENT. La deuxième question portait sur le déroulement des évacuations qui se seraient apparemment déroulées dans de bonnes conditions.

Les représentants des personnels FSU membres de la FS-SSCT académique.

Monsieur le Recteur,

comment interpréter votre absence lors des instances qui traitent de santé sécurité et de conditions de travail ? Est-ce toujours une priorité académique ?

Lors du CSA académique du 20 mars 2024, nous avons eu à débattre en point n° 5 d'un plan d'action sur le recrutement. Vos services se sont certainement donnés beaucoup de mal pour élaborer un document destiné à la promotion de métiers qui, hélas, ne font absolument plus rêver, qui ne sont plus attractifs et dont les idéaux sont passablement écornés par des décisions politiques délétères certains diront libérales, qui nous sont imposées depuis de trop nombreuses années. Nous ne referons pas ce débat aujourd'hui mais nous allons évoquer les conséquences de ces mesures sur les personnels et, par anticipation, sur ceux qui souhaiteraient rejoindre notre institution.

Les textes sur le choc des savoirs ont été enfin publiés dans le BO du 18 mars 2024. Comme à son habitude, le gouvernement fait fi du refus de l'ensemble de la communauté éducative d'accepter des mesures qui remettent en cause ce pourquoi ils sont devenus fonctionnaires de l'Éducation nationale. C'est à un véritable conflit éthique que seront confrontés un très grand nombre d'agents, comme cela avait été le cas pour la réforme du lycée déjà massivement rejetée par les personnels, ainsi que celle, plus récente, de la voie professionnelle. D'une manière générale, la majorité des personnels éprouve le sentiment de ne plus pouvoir ou de ne plus avoir les moyens d'effectuer un travail de qualité. Pire encore, les fonctionnaires ne sont plus les principaux acteurs de l'amélioration du service public, ce qui était pourtant l'intention d'Anicet LE PORS dans la loi 83-634 du 13 juillet 1983. Nous allons ainsi évoquer au cours de cette réunion l'usage de 2 logiciels, [op@le](#) et LIEN - pas mentionné curieusement dans l'ordre du jour alors que nous en avons fait la demande - dont la mise en œuvre se révèle très problématique pour les utilisateurs. Pour achever ce diagnostic qui n'est absolument pas exhaustif, nous n'oublions pas que des suppressions de poste ont été actées lors du dernier CSA académique. Ce sont bien les choix budgétaires qui s'imposent au détriment de choix pédagogiques.

Cela ne vous rappelle rien ? La déclaration des représentants de la FSU rédigée pour la FSSSCT du CSA académique du 09 octobre 2023 mentionnait déjà "des conditions de travail (...) qui ne cessent de se dégrader" en évoquant "d'importants facteurs de risques psychosociaux" qui auront, à n'en pas douter, "des conséquences néfastes sur la santé" des personnels. Il devient insupportable de rappeler à chaque fois que nos métiers sont confrontés au mépris de nos dirigeants, à la dégradation continue des conditions de travail et, aujourd'hui, à des risques sécuritaires d'une gravité absolue. C'est un tableau particulièrement anxiogène qui est dressé et nous vous invitons à lire les signalements des registres santé et sécurité au travail pour connaître l'ampleur des risques qui y sont décrits.

Comment les problèmes de santé seront-ils pris en compte ? Nous avons dû intervenir pour que deux agents atteints d'un cancer bénéficient d'une accélération du traitement de leur dossier en congé de longue maladie. Placés en congé de maladie ordinaire, ils avaient dépassé la durée fatidique des 90 jours et ont, de ce fait, été placés à mi-traitement. Ces circonstances sont symptomatiques de la dégradation du fonctionnement des services de notre institution. La responsabilité n'en incombe pas forcément aux personnels qui ne sont pas toujours placés dans des conditions idéales pour accomplir efficacement leur mission. Ces deux cas doivent nous alerter sur les difficultés à venir en matière de santé et sécurité au travail. La dernière réforme de la retraite allonge la durée de travail et repose sur une fin d'activité plus tardive. Il y a fort à craindre que des situations de maladies graves soient de plus en plus nombreuses. L'institution est-elle prête à prendre en charge tous ces dossiers, à assurer le suivi de ces agents malades, à pourvoir au remplacement des personnels malheureusement défailants ?

Nous achevons cette déclaration par une question qui interroge sur les recrutements à venir : comment, monsieur le Recteur, comptez-vous susciter l'envie et démontrer l'attractivité de métiers dont la soutenabilité n'est plus assurée, métiers qui ne font plus rêver, qui ne sont plus attractifs et qui sont en train de perdre les valeurs qui ont été le moteur de notre engagement dans les professions en lien avec l'éducation ?